

**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2020
Collège « compétences obligatoires »**

L'an deux mil vingt, le jeudi 8 octobre, le comité syndical – collège « compétences obligatoires » du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, s'est réuni à l'espace intergénérationnel de Créances sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Collège « compétences obligatoires » au sens de l'article 6.2 des statuts du SDeau50						
Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
Producteurs moins de 1 000 000 m ³	MAUDUIT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>	DESMOTTES Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	
	PAREY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>		LEROUX Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	¹
Saint Lô Agglo	LANGLOIS Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>		LEROUXEL Jean-Luc		<input checked="" type="checkbox"/>
	EUDES Alain		<input checked="" type="checkbox"/>	FOLLAIN Eric		<input checked="" type="checkbox"/>
	JANNIERE Louis	<input checked="" type="checkbox"/>		QUINETTE Dominique		<input checked="" type="checkbox"/>
	CULLERON Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>		GENEST Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>
SMPEP Isthme du Cotentin	LAUNEY Jean-Luc		<input checked="" type="checkbox"/>	BALLEY Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>
	GRAWITZ Xavier	<input checked="" type="checkbox"/>		BRIERE Sébastien		<input checked="" type="checkbox"/>
	EURAS Simone	<input checked="" type="checkbox"/>		MINERBE Alain		<input checked="" type="checkbox"/>
	LEVILLAIN Lionel		<input checked="" type="checkbox"/>	LEFEBVRE Jean-Louis		<input checked="" type="checkbox"/>
SMPGA	RAILLIET Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>		DULIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>
	MARGOLLE Anne	<input checked="" type="checkbox"/>		HERBERT Georges	<input checked="" type="checkbox"/>	
	THEAULT Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		GUERLAVAIS David		<input checked="" type="checkbox"/>
	LAINE Hervé		<input checked="" type="checkbox"/>	PICOT Michel		<input checked="" type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>		HAMARD Jean-Vital		<input checked="" type="checkbox"/>
	BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>		LABICHE Isabelle		<input checked="" type="checkbox"/>
	JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>		LAINE Hervé		<input checked="" type="checkbox"/>
	AUBRAYS Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>
	NICOLAS David		<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	
SDeau50-6.3 - CMB	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>		BOUILLON Emmanuelle		<input checked="" type="checkbox"/>
	BIDOT Jacky		<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël		<input checked="" type="checkbox"/>
	BOURDIN Jean-Dominique		<input checked="" type="checkbox"/>	BELLEE Jean-Pierre		<input checked="" type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - DTI	HEUZE Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		MOISSERON Franck		<input checked="" type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc		<input checked="" type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme		<input checked="" type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "BC"	LANGLOIS Alain	<input checked="" type="checkbox"/>		RENOUARD Guillaume		<input checked="" type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "COCM"	LEMOIGNE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>		LEFORESTIER Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>
	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>		BEUVE Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	¹
SDeau50-6.3 - CE "GTM"	PAYEN Jean-Paul		<input checked="" type="checkbox"/>	LEUREUIL Daniel		<input checked="" type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "CC VI"	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		BOSSARD Serge		<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

Secrétaire de séance :
Michel GRENTE

Ont donné pouvoir :
Jacky BIDOT à Michel GRENTE
Alain EUDES à Louis JANNIERE
Jean-Luc LEROUXEL à Jacky BOUVET

¹ – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Assistaient également :

▪ Du SDeau50 : Katy CARVILLE, Guillaume SAUVAGET

En début de séance, Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur la suppression du barrage de la Roche Qui Boit sur la Sélune et les interrogations sur la pérennisation du potentiel de la ressource en eau de la Sélune.

Les membres présents valident à l'unanimité l'ajout de ce point.

FINANCES

2 – Budget annexe "compétences obligatoires" – Décision modificative n°2020-01

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement et en section d'exploitation du budget annexe « compétences obligatoires », tels que présentés ci-après.

SECTION D'EXPLOITATION			
	Budget consolidé RC+BP	Décision Modif. N°1	Total Budget
SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	1 018 450.00	10 000.00	1 028 450.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	405 100.00	6 000.00	411 100.00
605 - Achats d'eau	372 600.00	0.00	372 600.00
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie)	25 000.00	0.00	25 000.00
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement)	3 000.00	4 000.00	7 000.00
6066 - Carburants	4 500.00	0.00	4 500.00
6068 - Autres matières et fournitures	0.00	2 000.00	2 000.00
61 - SERVICES EXTERIEURS	298 050.00	0.00	298 050.00
6135 - Locations mobilières	2 000.00	0.00	2 000.00
61521 - Bâtiments publics (lav réservoirs)	2 000.00	0.00	2 000.00
61551 - Matériel roulant	5 000.00	0.00	5 000.00
6156 - Maintenance	30 000.00	0.00	30 000.00
617 - Etudes et recherches	253 050.00	0.00	253 050.00
618-Divers	6 000.00	0.00	6 000.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	264 200.00	4 000.00	268 200.00
6226 - Honoraires	0.00	4 000.00	4 000.00
6231 - Annonces et insertions	100.00	0.00	100.00
6236 - catalogues et imprimés	1 500.00	0.00	1 500.00
6237 - Publications	25 000.00	0.00	25 000.00
6257- Réceptions	5 000.00	0.00	5 000.00
627 - frais bancaires	2 000.00	0.00	2 000.00
6281 - concours divers	53 000.00	0.00	53 000.00
6287 - Remboursements de frais	177 600.00	0.00	177 600.00
012- Charges de Personnels et assimilés	433 500.00	0.00	433 500.00
6215 - Personnel affecté par la collectivité	433 500.00	0.00	433 500.00
65 - Autres charges de gestion courante	100.00	0.00	100.00
658 - Charges diverses de gestion courante	100.00	0.00	100.00
66 - Charges financières	124 400.00	7 633.00	132 033.00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	122 400.00	7 633.00	130 033.00
66112 - ICNE de l'exercice N	2 000.00	0.00	2 000.00
67 - Charges exceptionnelles	264 352.97	-15 133.00	249 219.97
6718- Autres charges exceptionnelles / Ope de gestion	151 236.97	-15 433.00	135 803.97
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00	300.00	300.00
6742- Subvention exceptionnelle d'équipement	113 116.00	0.00	113 116.00
022 - Dépenses imprévues	10 000.00	0.00	10 000.00
Total dépenses réelles	1 850 802.97	2 500.00	1 853 302.97
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION			
023 - Virement à la sect. d'investissement	350 000.00	0.00	350 000.00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	273 000.00	0.00	273 000.00
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	273 000.00	0.00	273 000.00
Total dépenses d'ordre	623 000.00	0.00	623 000.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	2 473 802.97	2 500.00	2 476 302.97

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES			
70 - Vente de produits finis, prestations de s	382 600.00	0.00	382 600.00
70118 - Autres ventes d'eau	372 600.00	0.00	372 600.00
Autres	10 000.00	0.00	10 000.00
74 - Participations	1 356 600.00	0.00	1 356 600.00
747 - Subventions participation	1 200 000.00	0.00	1 200 000.00
748 - Autres subventions d'exploitations	156 600.00	0.00	156 600.00
77 - Produits exceptionnels	270 394.62	2 500.00	272 894.62
773- Mandats annulés sur exercices antérieurs	0.00	2 500.00	2 500.00
778 - Autres produits exceptionnels	270 394.62	0.00	270 394.62
002 - Excédent d'exploitation reporté	420 208.35	0.00	420 208.35
Total recettes réelles	2 429 802.97	2 500.00	2 432 302.97
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	44 000.00	0.00	44 000.00
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte d	44 000.00	0.00	44 000.00
Total recettes d'ordre	44 000.00	0.00	44 000.00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2 473 802.97	2 500.00	2 476 302.97

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Budget Consolidé RC+BP	Décision Modif. N°1	Total Budget
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
001- Déficit d'investissement reporté	1 123 426.93	0.00	1 123 426.93
020 - Dépenses imprévues	9 771.84	0.00	9 771.84
13 - Subventions d'investissement reçues	0.00	8 400.00	8 400.00
13111 - Agence de l'Eau	0.00	8 400.00	8 400.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	419 300.00	0.00	419 300.00
1641 - Emprunts en euros	357 000.00	0.00	357 000.00
1681 - Autres dettes AESN	8 800.00	0.00	8 800.00
1687 - Autres dettes	53 500.00	0.00	53 500.00
20 - Immobilisations incorporelles	620 474.34	0.00	620 474.34
2031 - Frais d'études	518 776.26	0.00	518 776.26
2033- Annonces et insertion	5 698.08	0.00	5 698.08
2051 - Concessions droits logiciels	96 000.00	0.00	96 000.00
21 - Immobilisations corporelles	8 168 000.00	10 000.00	8 178 000.00
2111 - Terrains nus	0.00	10 000.00	10 000.00
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	8 000 000.00	0.00	8 000 000.00
21561 - Service distribution d'eau	150 000.00	0.00	150 000.00
2183 - Matériel de bureau et matériel informati	18 000.00	0.00	18 000.00
23 - Immobilisations en cours	11 070 410.50	-10 000.00	11 060 410.50
2315 - Installation, matériel et outillage techniq	10 670 410.50	-2 061 000.00	8 609 410.50
238 - Avances forfaitaires	400 000.00	2 051 000.00	2 451 000.00
Total dépenses réelles hors opérations	21 411 383.61	8 400.00	21 419 783.61
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	44 000.00	0.00	44 000.00
139111 - AESN	44 000.00	0.00	44 000.00
041 - Op. d'ordres patrimoniales	400 000.00	2 051 000.00	2 451 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniq	400 000.00	2 051 000.00	2 451 000.00
Total dépenses d'ordre	444 000.00	2 051 000.00	2 495 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 855 383.61	2 059 400.00	23 914 783.61
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
10 - Dotations, fonds divers et reserves	756 798.77	0.00	756 798.77
1068 - Autres réserves	756 798.77	0.00	756 798.77
13 - Subventions d'investissement reçues	7 199 213.00	8 400.00	7 207 613.00
13111 - Agence de l'eau	7 199 213.00	8 400.00	7 207 613.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 876 371.84	0.00	12 876 371.84
1641 - Emprunt en euros	11 629 475.84	0.00	11 629 475.84

1687 - Avances AESN	0.00	0.00	0.00
1681-Avances AESN	1 246 896.00	0.00	1 246 896.00
Total recettes réelles hors opérations	20 832 383.61	8 400.00	20 840 783.61
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	350 000.00	0.00	350 000.00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	273 000.00	0.00	273 000.00
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	273 000.00	0.00	273 000.00
041 - Op. d'ordres patrimoniales	400 000.00	2 051 000.00	2 451 000.00
238 - Avances forfaitaires	400 000.00	2 051 000.00	2 451 000.00
Total recettes d'ordre	1 023 000.00	2 051 000.00	3 074 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 855 383.61	2 059 400.00	23 914 783.61

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu le budget primitif 2020 du budget annexe « compétences obligatoires », adopté par la délibération O2020-02-20-06 du 20 février 2020,

Vu la proposition de décision modificative n°2020-01 faite par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré (Délibération O2020-10-08-01), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **D'accepter la demande de décision modificative n°2020-01 telle que présentée ci-dessus,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

3 – Suppression du barrage de la Roche Qui Boit sur la Sélune – Interrogations sur la pérennisation du potentiel de la ressource en eau de la Sélune

Monsieur le Président fait part aux membres du comité syndical des interrogations formulées par les délégués du secteur Baie Bocage concernant la garantie apportée par les services de l'Etat sur la pérennité des possibilités de prélèvement dans la Sélune pour alimenter le réseau desservi par la station de traitement de la Gaubardière située à Saint Aubin de Terregatte après la destruction programmée du barrage de La Roche Qui Boit.

Depuis 2007, date de décision d'arasement des barrages de la Sélune, plusieurs événements climatiques ont mis en évidence une évolution défavorable de la ressource en eau disponible dans la région du Sud Manche où la production d'eau repose essentiellement sur des prélèvements en eau superficielle notamment dans la Sélune et ses affluents.

Ainsi, au cours des dernières années les débits d'étiage des cours d'eau se sont régulièrement approchés des débits réservés et des dérogations permettant de maintenir les prélèvements ont été nécessaires afin de répondre aux besoins en eau potable.

Dans ce contexte d'évolution climatique récente il paraît nécessaire de s'interroger sur le maintien de la pertinence des hypothèses ayant conduit à l'assurance du maintien d'une ressource en eau suffisante en toutes saisons après suppression des réserves d'eau situées en amont des barrages.

L'organisation de l'eau potable dans le département a également profondément évolué depuis 2007. A cette date, le prélèvement d'eau en aval des barrages concernait uniquement la structure du SMAEP Baie Bocage. Aujourd'hui, du fait des programmes d'interconnexion initiés par les SIAEP Baie Bocage et St Hilaire puis développés par le SDeau50, la production d'eau à l'usine de la Gaubardière est devenue le principal ouvrage raccordé au réseau structurant dont dépend la sécurisation de la desserte en eau de 130 000 habitants représentant la quasi-totalité des structures du Sud Manche entre Mortain et Montmartin/Mer.

Conscient de l'importance vitale de cette artère et de la nécessité de disposer d'une ressource mobilisable pour l'alimenter, Monsieur le Président rappelle que le SDeau50 a engagé une étude permettant d'avoir une vision à moyen et long terme (2050) de l'impact du changement climatique sur les débits des cours d'eau participant à l'alimentation en eau potable de tout le secteur du Sud Manche. Les résultats de cette étude engagée en juillet dernier et confiée au BRGM sont attendus en mars 2021.

Cette étude s'inscrit dans le cadre plus global du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) initié en 2018 par le Préfet dont l'objectif est d'identifier, à l'échelle du département, l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et de mettre en place des mesures d'adaptation anticipant les difficultés éventuelles.

Ces différents éléments témoignent que le contexte de la ressource en eau destinée notamment à l'eau potable a profondément évolué au cours de la dernière décennie et qu'il est nécessaire que les services de l'Etat confirment, étudés à l'appui, que le potentiel de prélèvement est toujours garanti malgré l'abandon d'un important stockage d'eau brute.

Un délai de moratoire sur l'opération de démantèlement permettrait, d'une part, aux services de l'Etat de présenter une confirmation étayée par de nouvelles études prenant en considération les nouvelles conditions climatiques et environnementales à la suite de la destruction du barrage de Vezins que le potentiel de prélèvement dans la Sélune

n'est pas remis en cause et, d'autre part, de prendre en compte les résultats des études en cours menées par le SDeau50.

Monsieur le Président précise que le barrage présente une capacité de 4 millions de m³.

Nathalie Génin demande si l'objectif est que le débit soit revu.

Monsieur le Président note qu'il est nécessaire d'avoir un débit nominal fixé par convention pour avoir une quantité d'eau suffisante pour produire de l'eau potable. Il précise que l'objectif de la délibération est de faire prendre conscience aux services de l'Etat de l'importance de la ressource.

Henri Lemoigne précise qu'il soutient la proposition de délibération. Il note que la presse a relaté dans la semaine les conclusions du rapporteur public et que l'article laissait entendre que le second barrage allait être détruit.

Joseph Letellier indique que sur le secteur de Villedieu, il peut y avoir des besoins en termes de ressource en eau et que le secteur sud pourrait venir le secourir.

Nathalie Génin demande si les calculs de débit ont été refaits dans le cadre des études qui ont été menées.

Yann Rabasté souligne que les études datent du début des années 2000 avec une actualisation en 2013 mais que depuis, la situation a changé. Il est nécessaire que l'Etat s'engage. Aujourd'hui, les élus n'ont pas tous les éléments de réponse lorsqu'ils sont interrogés.

Nathalie Génin indique qu'elle soutient la délibération et note que la question du changement climatique va devenir un véritable sujet.

Hervé Guille souligne que cette réserve ne concerne pas que le Sud Manche mais l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre des projets de sécurisation d'intérêt départemental.

Georges Herbert indique qu'il est surpris que le SDeau50 ne réagisse que maintenant. Quand il y a la sécheresse, il y a un manque d'eau et quand il y a des inondations, Ducey est inondé.

Monsieur le Président indique qu'il a toujours connu des secteurs inondés, même avec les barrages. Les barrages peuvent écrêter mais au bout d'un moment il y a tout de même des inondations.

Après en avoir délibéré (Délibération O2020-10-08-02), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **De demander aux services de l'Etat une confirmation étayée par de nouvelles études prenant en considération les nouvelles conditions climatiques et environnementales que les hypothèses ayant démontré que l'arasement des barrages de la Sélune n'impacte pas le potentiel de prélèvement d'eau dans la Sélune à des fins d'eau potable ne sont pas remises en question par les évolutions climatiques.**
- **De solliciter un moratoire sur l'engagement du démantèlement du barrage de la Roche Qui Boit afin de disposer des éléments d'appréciation apportés par les services de l'Etat et par l'étude menée par le SDeau50.**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

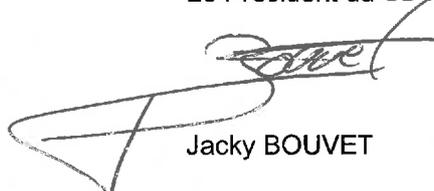
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Saint Lô, le 12/10/2020

Le secrétaire de séance


Michel GRENTE

Le Président du SDeau50


Jacky BOUVET

